

5. LEGISLATION

NOMINATION DE L'ARCHEVEQUE DE CARTHAGE

— Décision de S. S. le Pape Pie XII, en date du 29 octobre 1953 (J.O.T. du 29 décembre 1953). Nomme Archevêque de Carthage, après accord avec le Gouvernement français, S. G. Monseigneur Maurice Perrin, Evêque d'Utique et Vicaire Capitulaire.

EXEQUATUR

— Décision de M. le Président de la République Française. (J.O.T. du 8 décembre 1953). Accorde l'exequatur à M. Iihâmi Uzel en qualité de Consul Général de Turquie à Tunis, avec juridiction sur la Tunisie.

SERVICE FRANÇAIS DES DOMAINES EN TUNISIE

— Décret 53-1.149 du 23 novembre 1953 (J.O.T. du 18 décembre 1953). Porte création d'un service français des domaines en Tunisie.

BUDGET DE LA CAISSE FONCIERE DE TUNISIE

— Décret du 26 novembre 1953 (J.O.T. du 1^{er} décembre 1953). Arrête en recettes et dépenses le budget de la Caisse Foncière de Tunisie et son annexe, pour l'exercice 1953-1954.

EXONERATION DES DROITS DE TIMBRE ET D'ENREGISTREMENT

— Décret du 26 novembre 1953 (J.O.T. du 1^{er} décembre 1953). Exonère des droits de timbre et d'enregistrement les cessions à enzel de gré à gré sur les habous ruraux.

TAXE SUR LES TRANSACTIONS

— Arrêté du Directeur des Finances du 2 décembre 1953 (J.O.T. du 15 décembre 1953). Porte addition au tableau B annexé à l'arrêté du 10 avril 1953 relatif à la taxe sur les transactions.

PATENTE

— Arrêté du Directeur des Finances du 2 décembre 1953 (J.O.T. du 15 décembre 1953) relatif au droit fixe concernant la patente et l'impôt sur les bénéfices des professions non commerciales.

— Rectificatif au J.O.T. n° 100 du 15 décembre 1953 (arrêté du Directeur des Finances du 2 décembre 1953, relatif au droit fixe concernant la patente et l'impôt sur les bénéfices des professions non commerciales). (J.O.T. du 22 décembre 1953).

DROITS DE DOUANE

— Arrêté interministériel du 25 novembre 1953 (J.O.T. du 25 décembre 1953). Porte relèvement des droits de douane d'importation applicables à certains tabacs fabriqués.

FONDS DE SOUTIEN OLEICOLE

— Décret du 26 novembre 1953 (J.O.T. du 1^{er} décembre 1953). Institue une taxe professionnelle sur les exportations d'huile d'olive et porte réorganisation du fonds de soutien oléicole.

COMITE CONSULTATIF POUR L'ORGANISATION DU MARCHÉ DE L'HUILE D'OLIVE

— Décret du 26 novembre 1953 (J.O.T. du 1^{er} décembre 1953). Institue un comité consultatif pour l'organisation du marché de l'huile d'olive et de ses sous-produits.

MARCHE DE LA VIANDE

— Décret du 10 décembre 1953 (J.O.T. du 15 décembre 1953). Abroge le décret du 12 septembre 1935 relatif à l'assainissement du marché de la viande.

TAUX DE MARQUE

— Arrêté du Ministre du Commerce du 12 novembre 1953 (J.O.T. du 15 décembre 1953). Fixe les nouveaux taux de marque maxima applicables au commerce des appareils de chauffage et de cuisine domestiques.

— Arrêté du Ministre du Commerce du 1^{er} décembre 1953 (J.O.T. du 15 décembre 1953). Fixe les nouveaux taux de marque maxima applicables au commerce des beurres.

— Arrêté du Ministre du Commerce du 1^{er} décembre 1953 (J.O.T. du 15 décembre 1953). Fixe les nouveaux taux de marque maxima applicables au commerce des pommes de terre.

— Arrêté du Ministre du Commerce du 1^{er} décembre 1953 (J.O.T. du 22 décembre 1953). Fixe les nouveaux taux de marque maxima applicables au commerce des riz.

PROPRIETE INDUSTRIELLE

— Arrêté du Résident Général de France à Tunis du 24 décembre 1953 (J.O.T. du 29 décembre 1953). Abroge l'arrêté du 19 octobre 1949, établissant la liste des pays considérés comme accordant un traitement équivalent aux ressortissants tunisiens au titre du décret du 13 octobre 1949.

REGLEMENTATION DES HOTELS ET CHAMBRES MEUBLEES

— Décret du 3 décembre 1953 (J.O.T. du 8 décembre 1953). Complète le décret du 12 janvier 1950 portant réglementation des hôtels et chambres meublées.

CEREALES

— Arrêté du Ministre de l'Agriculture et du Directeur des Finances du 7 décembre 1953 (J.O.T. du 8 décembre 1953). Fixe le prix et les modalités de paiement, de stockage et de rétrocession des céréales secondaires pour la campagne 1953-54.

COMITE DE LA SEMOULERIE TUNISIENNE

— Désignation des représentants de la semoulerie et de l'industrie des pâtes alimentaires au comité de la semoulerie tunisienne.

FINANCEMENT DES OPERATIONS DE LOTISSEMENT

— Arrêté du Directeur des Finances du 8 décembre 1953 (J.O.T. du 11 décembre 1953) relatif au financement des opérations de lotissement et d'aménagement des terres acquises en vue de l'installation d'anciens combattants tunisiens.

LOTS DOMANIAUX

— Arrêté du Ministre de l'Agriculture et du Directeur des Finances du 18 novembre 1953 (J. O. T. du 29 décembre 1953). Fixe les conditions de vente et de mise en valeur des lots domaniaux attribués aux anciens combattants français et tunisiens, en application des dispositions du décret du 23 août 1951.

EXPLOITATION DES MINES ET CARRIERES

— Rectificatif au J.O.T. n° 92 du 17 novembre 1953 (arrêté du Directeur des Travaux Publics du 12 octobre 1953 portant règlement général sur l'exploitation des mines et carrières). (J.O.T. du 4 décembre 1953).

MINES

— Arrêté du Directeur des Travaux Publics du 24 novembre 1953 (J. O. T. du 18 décembre 1953). Porte modification de l'arrêté du 23 mars 1953 fixant les conditions applicables du décret du 1^{er} janvier 1953 sur les mines.

RECRUTEMENT DES ATTACHES D'ADMINISTRATION

— Arrêté du Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien du 27 novembre 1953 (J.O.T. du 1^{er} décembre 1953). Modifie l'arrêté du 18 décembre 1952 relatif à l'organisation et au programme du concours de recrutement des attachés d'administration.

PENSIONS DE LA SOCIÉTÉ DE PRÉVOYANCE DES FONCTIONNAIRES

— Décret du 10 décembre 1953 (J.O.T. du 15 décembre 1953). Modifie et complète le décret du 19 novembre 1949 portant réforme du régime général des pensions de la société de prévoyance des fonctionnaires et employés tunisiens.

PERSONNEL CONTRACTUEL

— Décret du 24 décembre 1953 (J.O.T. du 29 décembre 1953) relatif au statut de certaines catégories du personnel contractuel des administrations de l'Etat.

REMUNERATION DU PERSONNEL OUVRIER DE L'ÉTAT

— Décret du 24 décembre 1953 (J.O.T. du 29 décembre 1953) relatif à la détermination des conditions de rémunération du personnel ouvrier de l'Etat, des municipalités et des établissements publics.

LOYERS

— Décret du 17 décembre 1953 (J.O.T. du 18 décembre 1953). Porte modification du décret du 28 octobre 1948 relatif aux rapports entre bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et édictant certaines dispositions en matière d'immeubles bâtis.

REPARATION ET RECONSTRUCTION DES IMMEUBLES BATIS

— Arrêté du Commissaire à la Reconstruction et au Logement en date du 1^{er} décembre 1953 (J.O.T. du 22 décembre 1953). Homologue les coefficients régionaux de mise à jour des prix du bordereau général des prix relatif à la réparation et la reconstruction des immeubles bâtis concernant les circonscriptions territoriales des Délégations Régionales de la Reconstruction de Bizerte, Tunis, Sousse et Sfax pour l'époque comprise entre le 1^{er} avril et le 30 juin 1953.

REPARATION D'ACCIDENTS

— Décret du 17 décembre 1953 (J.O.T. du 22 décembre 1953) relatif à la réparation des accidents survenus aux personnes participant aux activités organisées à leur intention par l'inspection de la jeunesse et des sports.